RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**ARPSON**
Société par action simplifiée au capital de 206.500,00 euros
Siège social : 88, Avenue Charles de Gaulle-92200 Neuilly-Sur-Seine
401 424 882 R.C.S Nanterre

---

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT**
**EN DATE DU 03 AVRIL 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 03 avril,

A 14h.

**2.SO,** société par actions simplifiée au capital de 859.958 euros, dont le siège social est sis 4, rue Jacques Daguerre 92500 Reuil Malmaison, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 898 567 292, représentée par Monsieur Laurent Sohm, agissant en qualité de président (ci-après le « Président ») de la société ARPSON, société par actions simplifiée au capital de 206.500,00 euros ayant son siège social au 88, Avenue Charles de Gaulle-92200 Neuilly-sur- Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 401 424 882 RCS Nanterre (la « **Société** »),

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la Société :

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
2. Pouvoirs pour les formalités

**PREMIERE DECISION**

*(Transfert du siège social de la Société et modification corrélative de l'article 4 des statuts)*

Le Président, connaissance prise des statuts de la Société et notamment des dispositions de leur article 4 en qu'elles attribuent au président le pouvoir de transférer le siège social de la Société en tout lieu du territoire français et de modifier les statuts en conséquence,

décide de transférer avec effet immédiat le siège de la Société du 88 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine , au 4 rue Jacques Daguerre, 92500 Rueil-Malmaison,

**décide** qu'il ne sera conservé aucune activité à l'ancien siège social de la Société situé 88 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine et

**décide** corrélativement de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social qui sera désormais rédigé comme suit :

*« Article 4 : Siège social*

*Le siège social de la Société est fixé au 4 rue Jacques Daguerre, 92500 Rueil-Malmaison »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DECISION**

*(Pouvoirs)*

L'Associé unique,

délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par l'associé unique de la Société.

[redacted]

Le Président
2.SO
Représentée par Monsieur Laurent Sohm